

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 518 (2024) RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

---

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles :

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet de règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles afin d'améliorer le processus d'analyse et de décision des demandes de démolition, en plus d'apporter divers correctifs et diverses améliorations à son règlement.
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

Donné à Carignan, ce 11 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 11 juin 2024.

Donné à Carignan, ce 11 juin 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim